

Note sur la préparation de la présidence italienne du 2e semestre 1990 (10 avril 1990)

Légende: Datée du 10 avril 1990, la note d'information diffusée par le Secrétariat général de la Commission des Communautés européennes contient en pièce jointe le document de travail pour la définition des lignes de programme de la présidence communautaire italienne (1er juillet - 31 décembre 1990) établi par le ministère italien des Affaires étrangères.

Source: Secrétariat général de la Commission des communautés européennes, Note de dossier: Préparation de la Présidence italienne (2ème semestre 1990), Bruxelles, 10 avril 1990, disponible sur <http://ec.europa.eu/dorie/fileDownload.do?docId=101939&cardId=101939>.

Copyright: Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_sur_la_preparation_de_la_presidence_italienne_du_2e_semestre_1990_10_avril_1990-fr-23499c86-74f1-4d47-a744-2243e6d29cec.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013



Secrétariat Général

Bruxelles, le 10 avril 1990

708

NOTE DE DOSSIER

Objet : Préparation de la Présidence Italienne (2ème semestre 1990)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour information, un document de travail pour la définition des lignes de programme de la Présidence communautaire Italienne (1er juillet - 31 décembre 1990) ainsi qu'une note de synthèse du Ministère Italien des Affaires étrangères.

Marcell von Donat

Destinataires

MM. Williamson

Trojan

Lamy

Falkenberg

Ciavardini Azzi ✓

Ponzano

Annexes : 2

SALA STAMPA



COMUNICATI, NOTE, DICHIARAZIONI ED INTERVENTI DIRAMATI AGLI ORGANI DI INFORMAZIONE

Document de travail pour la définition des lignes de programme
de la Présidence communautaire italienne
(1er juillet - 31 décembre 1990)

1. L'année 1990

La Présidence italienne aura lieu au cours d'une année décisive pour la consolidation de la transition entre deux époques inaugurée par 1989. L'année 1990 ouvrira une saison constituante des relations internationales, surtout en Europe, comparable seulement à celle qui a suivi la deuxième Guerre Mondiale.

La Communauté Européenne regarde désormais au delà de l'objectif de '92, et elle s'efforce de donner une réponse politique opportune et efficace aux transformations en cours dans le continent, en jouant un rôle central dans ce processus. Le Conseil Européen de Strasbourg a ouvert une nouvelle phase créative. L'objectif de la Communauté dépasse désormais les souverainetés nationales pour atteindre, par l'Union Politique, une souveraineté européenne commune.

Mais les événements de ce début de 1990 nous obligent d'ores et déjà à hâter le pas, stimulés par une unification allemande qui a devancé l'unification européenne. Le nouveau calendrier de l'intégration, dont l'échéance n'est plus le 31 décembre 1992, mais juin 1994, s'est fixé trois objectifs principaux: la réalisation du grand marché dans les délais prévus; la tenue de la conférence sur l'union économique et monétaire en décembre 1990 et sa conclusion non pas à la fin de 1991, mais au printemps de la même année, de façon à approuver, avant 1991, les nouvelles modifications au traité; la révision des pouvoirs du Parlement Européen, du rôle de la Commission, la meilleure définition des relations entre Parlement,

Ministero degli Affari Esteri

2

Commission et Conseil des Ministres, de manière à ce que cet objectif soit ratifié avant les élections du nouveau Parlement Européen, en juin 1994.

Le Conseil Européen extraordinaire fixé pour le 28 avril à Dublin sera non seulement un moment fondamental de la concertation à Douze sur l'unification allemande, mais il fournira également l'occasion de réaffirmer l'engagement à approfondir l'intégration communautaire, en accélérant le processus prévu jusqu'ici, notamment pour l'Union Economique et Monétaire, et en élargissant ses objectifs jusqu'à l'union politique.

L'Union Economique et Monétaire, ainsi que le renforcement institutionnel, constituent les fondements qui qualifieront le noyau dur par rapport au projet d'expansion horizontale. En l'absence d'un approfondissement de l'intégration, l'élargissement géographique de l'initiative communautaire, qui permettrait surtout d'orienter et de maîtriser les résultats des révolutions de 1989, se révélerait chargé d'inconnues. Significatif est le double consensus issu du Conseil Européen de Strasbourg: sur l'unité de la monnaie et sur l'idée de l'unité allemande.

En 1990, la Communauté s'engagera dans une gigantesque joint-venture vis à vis de l'Europe de l'Est, pour contribuer à déterminer le modèle étatique et social qui surgira des ruines du socialisme réel. L'Europe des Douze sera le point de repère principal pour des pays qui s'éloignent de la formule communiste pour se reconstituer avec des formules plus démocratiques et nationales. C'est pour cette raison que nous devons leur faire réaliser que le projet communautaire avance rapidement. L'Europe des Douze, par rapport aux autres grandes démocraties industrielles, devra remplir une fonction d'encouragement et de coordination tant dans la coopération économique que dans la création d'architectures nouvelles au

Ministero degli Affari Esteri

3

niveau continental, à partir de la détermination des contenus de la Conférence Helsinki II, qui aura lieu avant la fin de 1990.

Un approfondissement des relations extérieures s'imposera, afin d'éviter le risque d'une fermeture à l'égard des deux principales régions industrielles, les Etats-Unis et le Japon; des régions limitrophes, telles que la Méditerranée et, en général, de l'hémisphère Sud. Les instruments seront fournis par le renforcement et l'élargissement du système multilatéral des échanges, qui devra être achevé avant décembre 1990, (Uruguay Round); ainsi que par une nouvelle répartition des charges et des fonctions des institutions auxquelles l'Occident a confié son bien-être et sa sécurité. Cela en raison du poids réduit du facteur militaire par rapport au facteur politique dans les relations internationales.

Ce sont là les défis qui solliciteront, comme rarement dans le passé, les capacités de moteur et de coordination de la Présidence. Les échéances jusqu'ici internes à la Communauté deviendront aussi externes; les thèmes de la monnaie unique, des pouvoirs du Parlement, de la Charte sociale, auront une double valeur, et ils seront orientés vers la restructuration, très proche désormais, des équilibres mondiaux. La Présidence devra coordonner l'approfondissement de l'intégration, son importance croissante pour les ressortissants communautaires, l'intensification des relations avec les pays voisins et le monde entier, le renforcement de la coopération politique.

2. Les réalisations à l'intérieur de notre pays

Lorsque nous nous présenterons à la ligne de départ, le 1er juillet 1990, nous devons tout d'abord être en règle en termes d'adaptation des structures internes aux exigences et

Ministero degli Affari Esteri

aux objectifs de l'intégration, afin que les faits correspondent ponctuellement aux paroles, les comportements aux engagements et l'aspect concret des réalisations à la générosité des idéaux. Dans ce secteur aussi, notre cohérence doit aller de pair avec le renforcement de notre appareil productif, les démarches accomplies pour le redressement financier, la prise de conscience générale de l'importance politique et économique de l'Italie, et cela encore plus dans la perspective de l'intégration monétaire qui nous fera définitivement franchir le seuil de l'unification économique.

Puisque la question du siège des nouvelles institutions a déjà été soulevée, ou elle le sera bientôt (Agence Européenne de l'Environnement, Bureau Communautaire des Marques, Fondation Européenne pour la diffusion de la culture d'entreprise en Europe de l'Est, Banque Européenne de la reconstruction et du développement, Banque Centrale Européenne), toute éventuelle candidature de notre pays ne pourrait que bénéficier d'une attitude cohérente.

L'entrée de notre monnaie dans la bande étroite du SME a été le premier pas significatif d'une adaptation, qui est d'autant plus nécessaire en vue du rendez-vous du 1er juillet. Avant cette date, le deuxième pas sera la totale libération des mouvements de capitaux. Des progrès importants seront toutefois toujours nécessaires en matière de:

- transposition immédiate et totale, de la législation communautaire, par l'adoption rapide au Parlement des mécanismes prévus par notre loi communautaire et, plus en général, par un respect rigoureux du droit communautaire. L'objectif devrait être la réduction de moitié, avant juillet, de la réglementation qui n'a pas encore été transposée, afin d'être tout à fait en règle en automne. S'il n'en était pas ainsi, nous risquerions de voir se multiplier nos imputations

Ministero degli Affari Esteri

5

devant la Cour de Justice, en raison du volume croissant de la législation communautaire;

- lutte contre les fraudes, avec des instruments nationaux et communautaires, tenant compte du fait que les fraudes ne sont sûrement pas une exclusivité de l'Italie, mais que, chez nous, elles semblent être plus évidentes;

- discipline de l'aide en coordination avec les dispositions communautaires et soumise au contrôle communautaire.

L'année 1990 devra également nous inciter à franchir une nouvelle étape qualitative du processus d'adaptation de nos structures internes (administratives, productives, financières, fiscales, infrastructurelles) pour être prêts à l'échéance de '92.

L'adaptation principale concerne en tout cas le Mezzogiorno, et l'objectif est d'éviter que l'écart par rapport au reste du pays et à l'Europe ne se creuse davantage.

3. Les réformes institutionnelles

En 1990 s'ouvre une nouvelle phase constituante, dont l'objectif est de parvenir, dans un délai raisonnable, à une monnaie unique. Le Conseil Européen de Strasbourg a établi que la Conférence inter-gouvernementale pour la définition des étapes de l'union économique et monétaire doit se tenir avant la fin de 1990. Cela signifie, en réalité, que la Présidence italienne devra la réunir et fixer le calendrier de ses travaux, de manière à pré-établir le processus qui nous conduira vers cet objectif ambitieux. Sans abandonner l'idée d'anticiper le déroulement de cette conférence, ce qui est assez compliqué à cause des élections allemandes, nous pourrions en accélérer les délais de préparation, de manière à ce que les travaux terminent avant le printemps '91. Cela veut dire que la phase d'organisation d'ici au mois de décembre sera

Ministero degli Affari Esteri

6

importante non seulement du point de vue technique mais également du point de vue politique.

C'est sous la Présidence italienne, en outre, que va démarrer la première phase du Plan Delors, à partir du 1er juillet 1990; son succès sera le meilleur argument pour convaincre tous ceux qui manifestent encore des hésitations à poursuivre sur cette voie.

La Commission élaborera deux documents avant le printemps: l'un sur l'aménagement final de l'Union Economique et Monétaire et l'autre sur les modifications institutionnelles qu'elle entraîne. Ces documents seront soumis au Conseil Affaires Générales, qui doit coordonner l'ensemble des travaux, et au Conseil des Ministres de l'économie et des finances, afin de définir, avant l'ouverture de la Conférence, les options principales qui seront examinées dans cette enceinte. Ces dernières concerneront l'union économique: l'action complémentaire qui doit accompagner l'union monétaire, notamment les politiques régionales et structurelles en mesure d'assurer la cohésion économique et sociale; la coordination de la politique macroéconomique et notamment des politiques budgétaires. Au plan monétaire, les choix concerneront la cohérence entre la politique économique et la politique monétaire; le rapport entre la Banque Centrale et les autorités responsables de la politique économique générale; le rôle du Parlement Européen; la cohérence politique d'ensemble par rapport aux objectifs de l'Union Européenne.

La monnaie est l'une des grandes prérogatives souveraines des Douze en matière économique. L'abandon d'un système de certitudes nationales ne se justifie que dans le cadre d'institutions soulignant l'essence démocratique de la Communauté. Le fait que l'Allemagne Fédérale, le pays dont la monnaie est la plus forte, ait soulevé, elle, cette question, est significatif. Afin de ne pas accentuer les carences

Ministero degli Affari Esteri

7

communautaires en matière de légitimité démocratique, le document final de Strasbourg établit justement l'exigence d'un contrôle parlementaire sur l'Union Economique et Monétaire, notamment en vue de la législature européenne qui s'ouvrira en 1994. D'où la nécessité de faire aussi progresser l'Union Politique, en répondant aux trois questions formulées le 17 janvier par M. Delors dans son discours devant le Parlement Européen: quel exécutif, quel contrôle démocratique, quelles compétences faut-il prévoir pour l'Union Européenne.

Au printemps 1990 le Parlement Européen tiendra une conférence inter-institutionnelle pour élaborer, avant le début de l'été, un cadre de référence sur la réforme des traités, dans la perspective de l'Union Européenne. Mais M. Delors a déjà proposé d'entamer, sous la Présidence italienne et dans le cadre de cette même conférence inter-gouvernementale, deux négociations parallèles, l'une touchant aux aspects spécifiques de l'Union Economique et Monétaire et l'autre aux questions institutionnelles plus générales, afin d'ébaucher les contours de la Communauté de demain. La deuxième négociation toucherait au droit d'initiative législative du Parlement Européen, à son pouvoir de codécision et d'investiture de la Commission, à la responsabilité de celle-ci vis à vis des institutions démocratiques, à la coopération politique.

L'Italie appuie la proposition du Président de la Commission, de même que la demande du Parlement Européen d'être associé aux travaux de la Conférence sur l'Union Economique et Monétaire et de contribuer à sa préparation. Il est dans nos intentions en outre de promouvoir la modification de l'article 236 CEE, pour attribuer au Parlement Européen le pouvoir de ratification des modifications au Traité.

4. L'Europe des citoyens

En quelque sorte, une Europe unique des comportements, des valeurs, des modes de vie, une société civile unique existent déjà. Le citoyen européen est une réalité qui précède la réalisation de l'Europe par les Etats. L'Europe des citoyens doit donner une forme juridique à cette condition collective, identifier les droits sociaux, civils et culturels pouvant exprimer les valeurs communes et compléter les lignes de la cohésion économique.

La perspective de '92 nous empêche d'autant plus d'éluider une politique sociale européenne. Un Etat social au niveau communautaire fera accepter la grande mobilité imposée par un marché homogène en expansion, par un système productif et de formation qui se renouvelle culturellement, technologiquement et qui devient international. L'existence d'un réseau de sécurité solide permettra d'éviter que le processus d'intense modernisation de la Communauté subisse des chocs. Il s'agit de la condition nécessaire afin que, au moment où le marché perdra tout caractère national, le consensus des forces productives ne s'en trouve pas diminué. Par ailleurs, les pays de l'Europe de l'Est sont attirés par la Communauté en tant que modèle non seulement de liberté, mais également de bien-être social: ainsi, son renforcement est la condition indispensable pour de plus vastes agrégations au niveau continental.

La cohésion sociale et la compétitivité sont les deux pôles d'une croissance durable. L'Europe de la solidarité doit éviter deux excès: le dumping social dans les pays les plus prospères et l'impossibilité pour les économies en retard de bénéficier de leurs avantages comparatifs en raison de la charge sociale excessive.

Ministero degli Affari Esteri

Une Europe où cinquante millions de personnes habitent des régions moins développées ne permet pas qu'on se limite à codifier les droits des travailleurs, mais elle impose le recours aux politiques régionales, pour pouvoir combler certaines lacunes de la Charte Sociale.

La Présidence italienne devra en outre promouvoir l'examen et l'approbation, si possible anticipée, par le Conseil du plan d'action présenté par la Commission, visant à traduire, entre '90 et '91, les principes de la Charte Sociale par des normes concrètes et contraignantes, en renforçant sa base juridique.

Nous allons nous employer à obtenir l'approbation des mesures prévues pour 1990, en agissant de concert avec les organisations syndicales et d'entreprise nationales et européennes.

Le Ministère du Travail italien soumettra, entre autre, à la Communauté un document sur l'évolution démographique en Europe, pour analyser ses retombées en matière de politique sociale. L'Observatoire européen du travail devrait en outre être renforcé et définitivement aménagé au cours du semestre italien.

Il serait également important d'aboutir, en '90, à un consensus communautaire sur la libre circulation des personnes et l'élimination des frontières intra-communautaires, en améliorant les hypothèses qui sont actuellement sur le tapis. La condition préalable est le contrôle européen des migrations provoquées, au Sud du continent surtout, par la spirale négative du faible développement et des taux élevés de croissance démographique. La population des pays méditerranéens correspond à la moitié de la population européenne, avec un produit brut qui atteint à peine 4% du produit communautaire.

Les vicissitudes de l'accord de Schengen confirment la difficulté de trouver des solutions en dehors du cadre

Ministero degli Affari Esteri

10

communautaire. Le Gouvernement italien soulignera l'exigence de coordonner, en ayant même recours à un Conseil Affaires Générales, les politiques nationales des Douze en matière d'immigration en provenance des pays tiers, par l'éventuelle programmation des flux, par des dispositions communes pour tous les Etats membres concernant l'entrée et le séjour des travailleurs extra-communautaires et par l'adoption d'un système de contingents européens. Nos efforts viseront à obtenir la mise au point d'une réglementation communautaire du droit d'asile et de l'octroi de visas, ainsi que leur abolition pour les pays de l'Est. Nous pourrions ainsi tenir les engagements pris dans le cadre de la CSCE en matière de libre circulation des personnes. A un niveau plus vaste que le niveau communautaire, la Présidence se propose de convoquer une Conférence Internationale sur l'Emigration, avec la participation de tous les pays de l'OCDE.

5. Le marché intérieur

Compte tenu des délais pour la transposition de la réglementation communautaire au plan national et de l'échéance de '93, notre Présidence devra réaliser un grand effort pour faire approuver au Conseil la plupart des dispositions qui sont encore à adopter sur la base du Livre Blanc. Le Conseil a déjà approuvé 60% des 279 dispositions prévues, mais une forte volonté politique et une autre accélération seront nécessaires pour compléter à temps ce processus. Par ailleurs, sur 84 directives du Livre Blanc adoptées jusqu'ici, 14 seulement ont été transposées dans tous les pays. Après '92, la production réglementaire communautaire est destinée, par contre, à retrouver des rythmes moins serrés, même si les Douze continueront à suivre la double voie de la libéralisation au niveau national et de l'harmonisation à l'échelon

Ministero degli Affari Esteri

11

communautaire, l'une étant la condition préalable pour atteindre l'autre.

Un secteur stratégiquement important au niveau européen, dont le poids politique et économique pour notre pays est particulièrement significatif, est celui des marchés publics. Nous avons de bonnes raisons de croire que le moment décisif de la négociation pour l'ouverture des marchés publics à la concurrence européenne, dans les secteurs exclus des directives de libéralisation adoptées jusqu'ici (eau, énergie, transports et télécommunications), va tomber sous notre Présidence.

En ce qui concerne les télécommunications, le Conseil a défini, le 30 juin 1989, les principaux objectifs de la politique communautaire. La Présidence italienne devra compléter quelques propositions importantes avancées par la Commission, en vue de la réalisation du Marché Commun des services et des appareils de télécommunication.

Dans le cadre du marché intérieur, nos priorités seront les suivantes:

a) l'harmonisation fiscale. L'unification du grand marché demandera toujours des efforts intenses dans ce secteur (fiscalité sur l'épargne, taux TVA, droits d'accise), pour faire face, à l'abri de toute tension, à la libre circulation des marchandises et des capitaux.

En matière de fiscalité et d'épargne, la réalisation d'un régime harmonisé des taux avant juin '90 n'est plus possible (comme prévu par les Douze au moment de l'approbation de la directive sur la libre circulation des capitaux). Un accord a toutefois été atteint pour une coopération administrative accrue entre les Etats membres, afin de prévenir les fraudes fiscales. Quant à la TVA, les nouvelles orientations de la Commission donnent d'ores et déjà la possibilité d'entamer les travaux, qui se poursuivront sous

Ministero degli Affari Esteri

12

notre Présidence. Nous devons réexaminer la possibilité de réaffirmer à Bruxelles la proposition que nous avons lancée par le passé, concernant une retenue communautaire sur les intérêts.

b) les transports. Le Marché Unique exigera nécessairement une politique commune des transports à l'échelon continental, fondée aussi sur un engagement financier effectif de la Communauté. La poussée à la libéralisation exercée par la Commission nous obligera à mener les négociations de manière à respecter quelques principes essentiels: sécurité, impact sur l'environnement, harmonisation des conditions de la concurrence du point de vue technique, fiscal et social.

En ce qui concerne la circulation routière, les problèmes principaux concernent: le transport des voyageurs; le transit de marchandises à travers le territoire des pays tiers; l'harmonisation fiscale. Quant aux avions, il s'agira de vérifier la nécessité de compléter le paquet relatif à la "deuxième phase" de la libéralisation, approuvé en décembre dernier. Le débat sur les transports maritimes sera axé sur les mesures en faveur de l'armement et sur l'institution du cabotage. Pour les chemins de fer il faudra discuter d'un vaste programme de relance du transport ferroviaire, même par des mesures additionnelles d'harmonisation technique et un schéma d'orientation pour le réseau européen des trains à grande vitesse et des transports combinés.

6) La recherche.

La Communauté devra appuyer la recherche de base et contribuer à la croissance de la compétitivité du système productif européen. Elle concentrera ses politiques en '90 sur les technologies de pointe, la maîtrise des ressources écologiques et biologiques, le développement de l'informatique

Ministero degli Affari Esteri

13

et des télécommunications, les sources d'énergie et la fusion nucléaire. Si la recherche pré-compétitive est le meilleur instrument, la Communauté devra assurer à l'industrie le plus haut niveau d'efficacité possible dans les secteurs de l'industrie aérospatiale, l'électronique, les biotechnologies. La recherche doit se baser sur des programmes ouverts à tous les pays, avec une géographie plus vaste que celle des Douze, suivant le modèle d'Eureka et développant les relations entre la CEE et les organismes de recherche européens.

En ce qui concerne les universités, il faudra appuyer et développer les programmes de mobilité des étudiants, de formation dans les secteurs de l'innovation et de coopération entre les établissements.

7) L'environnement.

Dans le domaine de l'environnement, la Communauté devrait jouer un rôle de moteur à l'échelon planétaire, puisque l'équilibre entre l'homme et la nature, comme l'équilibre entre l'homme et la société, constitue un élément fondamental de l'éthique des Douze, qui sont également le groupe industriel le plus influent, tendant à développer une philosophie commune. La Communauté devra entre autre fournir la contribution principale à la Conférence mondiale sur les mutations climatiques en octobre prochain et à la préparation de la Conférence sur l'Environnement et le Développement prévue en 1992 dans le cadre des Nations Unies. Pour l'environnement on pourrait également songer, comme pour la recherche, à une géographie ouverte, et conjuguer les initiatives communautaires aux initiatives proposées dans d'autres enceintes, par exemple la OSCE.

Nous devrions donner la priorité au renforcement des ententes entre tous les pays riverains de la Méditerranée, dans

Ministero degli Affari Esteri

14

le cadre du Programme pour l'Environnement des Nations Unies, et prévoir une participation communautaire plus intense à la lutte contre la pollution marine et côtière, de même qu'un plan articulé en faveur de la chaîne des Alpes (ouvert à tous les pays concernés, communautaires ou pas). Le milieu des Alpes a jusqu'ici été négligé, alors que sa protection est essentielle en raison de sa position centrale dans le continent européen. Nous devrions enfin promouvoir l'installation de l'Agence Européenne pour l'Environnement, pour laquelle nous présentons la candidature de Milan.

8. Les relations extérieures

Les relations extérieures joueront un rôle de premier plan sous la Présidence italienne, en raison de la fonction de pierre de touche que la Communauté entend remplir dans le nouvel aménagement européen. Les priorités qui s'imposeront sont les suivantes:

Il faudra en premier lieu instituer autour des Douze une bande de pays liés à eux par une association renforcée ou une "superassociation" (ce qui demandera des modifications institutionnelles adéquates), susceptible de les faire participer à des politiques communautaires (par exemple celles qui concernent le marché unique), sans pour autant exiger l'acceptation de toutes les obligations résultant de la pleine adhésion.

Cette formule est valable tout d'abord pour les membres de l'AELE, qui sont intégrés dans la Communauté du point de vue commercial et économique et qui le seront davantage dans le proche avenir. La négociation en cours, qui terminera sous la Présidence italienne, a comme objectif de mettre au point un nouveau rapport entre l'AELE et la Communauté, en vue d'associer de plus en plus les premiers aux

Ministero degli Affari Esteri

15

processus décisionnels, sans pour autant parvenir à la co-décision.

Le cadre institutionnel existant ne suffit plus même à l'égard des pays de l'Est. La Commission présentera dans quelques semaines le projet de formalisation d'une association spéciale, qui constituera un niveau de coopération bien plus intense que celui qui existe aujourd'hui avec chacun de ces pays pris individuellement. Nous nous engageons dans ce secteur aussi à faire en sorte que ce schéma soit élaboré dans les meilleurs délais.

Le système global des relations avec l'Europe voisine des Douze demeurera souple, avec la possibilité de prévoir des étapes internes: de l'association spéciale on pourrait entrer dans le cadre des pays de l'AELE et rien n'empêche en perspective d'envisager une adhésion de plus en plus intense au noyau dur de la Communauté.

Dans les négociations commerciales multilatérales nous travaillerons en collaboration avec la Commission pour la phase de préparation, en jouant le rôle nécessaire de médiateurs pour le succès de la Conférence ministérielle finale de l'Uruguay Round, en décembre '90. Les noeuds principaux concernent le renforcement du système Gatt, avec le lancement d'une négociation pour une plus efficace organisation internationale du commerce et l'engagement à ne pas adopter de mesures unilatérales contraires aux règles du Gatt. Il faudra en outre trouver les solutions nécessaires pour chaque secteur de la négociation, l'agriculture en premier lieu, le textile, la propriété intellectuelle, les services, tenant compte des intérêts des pays en développement. La Communauté aura comme objectif de contribuer à l'adoption de nouvelles normes, susceptibles de renforcer les relations multilatérales pour faire face aux fréquentes tentations protectionnistes ou aux rapports privilégiés entre des régions spécifiques. Nous

devrions par contre viser à une solution globale, pour codifier une série de concessions mutuelles en équilibrant les intérêts des deux hémisphères. Tout cela n'est possible que dans un contexte multilatéral, avec la participation active des pays en développement.

Dans le cadre de la coopération au développement, une Communauté orientée vers l'Est nourrit déjà chez les pays de l'hémisphère Sud la crainte d'un abandon qui rendrait leur séparation encore plus dramatique et destabilisatrice. Après avoir conclu le conflit contre l'Est, nous ne pouvons pas ouvrir un nouveau front vers le Sud, non pas pour des raisons de générosité mais pour une question de simple clairvoyance politique.

Nous devrions attacher une attention particulière au développement de l'Amérique Latine. L'action vers l'Afrique et vers quelques pays de l'Asie sera poursuivie. Toutefois, la plus haute priorité reste la Méditerranée, où le taux de croissance démographique, les conditions de l'environnement, les tensions politiques, sociales et religieuses rendent plus dramatique encore le problème du développement. Sur la base des recommandations du Conseil Européen de Strasbourg, il faudra approfondir notre politique de bon voisinage, avec un effort particulier vers les nouvelles organisations régionales, telles que l'Union du Maghreb Arabe et le Conseil de Coopération Arabe. Avec le Conseil de Coopération du Golfe il faudra conclure la négociation en cours pour créer une zone de libre échange, sans porter atteinte aux industries chimiques et pétrochimiques européennes. Essentielle sera également l'action en faveur des Territoires Occupés et la normalisation des relations avec tous les pays de la Méditerranée.

9. La coopération politique

Les limites de la coopération politique actuelle sont davantage soulignées par le retour de l'Europe à une position centrale. La perception et la maîtrise des conséquences des changements extraordinaires qui ont caractérisé 1989 est dès maintenant la tâche qui demande le plus d'efforts. Ce tournant dans la situation internationale impose d'ailleurs une révision des fonctions et du rôle des principales institutions occidentales, pour répondre à une sorte de révolution copernicienne qui déplace le centre de gravité des relations internationales des Etats-Unis et de l'Union Soviétique vers l'Europe et des aspects militaires vers les aspects politiques et économiques. L'Italie ne pourra pas se soustraire à un mandat de coordination et de promotion, dans la recherche de ce que le Secrétaire d'Etat M. Baker a défini, pour répondre au concept soviétique de la maison commune européenne, l'"architecture nouvelle pour une ère nouvelle".

En 1990, la concertation communautaire sera axée sur trois directions:

- a) la réduction des dispositifs militaires à la suite de la conclusion, prévue en automne, de la Conférence de Vienne sur la stabilité conventionnelle, même si le dialogue sur ce thème sera sûrement repris dans le cadre de l'Alliance Atlantique;
- b) la redéfinition des aspects constitutifs du processus de la CSCE, par une nouvelle Conférence de Helsinki, que le Président Gorbatchev, durant sa visite à Rome, a proposé d'organiser en 1990. C'est la Communauté en premier lieu qui, selon les décisions des Douze à Dublin, doit capter le signal qui vient de l'Est. Le Sommet des Trente-cinq doit être convoqué après la conclusion des négociations militaires de Vienne et il doit aussi se pencher sur l'issue de la concertation communautaire. La Conférence devra renouveler le mandat pour les échéances

10. La politique des ressources financières

Il faudra redéfinir le volume budgétaire, surtout pour faire face aux nouvelles fonctions extérieures. Si en 1988 une révision du budget a été effectuée pour garantir la solidarité intérieure et le développement de la Communauté, aujourd'hui l'augmentation du budget communautaire devrait plutôt viser à accroître le rôle central de l'Europe dans les transformations en cours dans notre continent et dans le monde. On pourrait s'inspirer du modèle de révision suivi en '88 pour la définition d'une dépense pluriannuelle de la Communauté.

Nous aurons le devoir de faire progresser l'action pour la révision du budget jusqu'à '92. Sans modifier les décisions sur les ressources nationales et donc sans dépasser les limites qu'elles imposent aux recettes communautaires, une marge existe qui permettrait, à une première analyse, de disposer de montants additionnels à partir de 1990. Pour définir le budget à affecter aux nouvelles tâches, nous pourrions également utiliser les marges rendues disponibles par l'évolution des politiques communes.

La Présidence nous imposera en outre de commencer à solliciter un consensus communautaire sur les ressources croissantes à affecter à plus long terme au développement, grâce au cycle positif qui sera stimulé, dans les années '90, par trois "innovations" politiques: l'unification européenne, la libéralisation de l'Est et la réduction des armements. Un intérêt considérable a été témoigné, même par les partenaires communautaires, à l'égard de l'hypothèse d'affecter, après '92, 1% du PIB communautaire à la coopération, dont 25% aux pays de l'Est, 25% aux pays de la Méditerranée et 50% au Tiers Monde.



Ministero degli Affari Esteri

SERVIZIO STAMPA E INFORMAZIONE

LIGNES DE PROGRAMME DE LA PRESIDENCE ITALIENNE DE LA CE-CPE
(1er juillet - 31 décembre 1990)

Note de synthèse

La Présidence italienne aura lieu au cours d'une année qui devra donner une réponse aux transformations en cours en Europe, en inaugurant une saison "constituante" des relations internationales dans le continent.

Ce processus devra être accéléré pour aller de pair avec les dynamiques des événements en Europe. La Présidence italienne se fera l'interprète de l'exigence actuelle de coordination et de nouvelles propositions.

Deux sont les objectifs prioritaires du programme de la Présidence italienne: la convocation de la Conférence pour l'Union Economique et Monétaire (UEM) et, parallèlement, d'une Conférence pour la réforme institutionnelle de la Communauté Européenne.

La Conférence pour l'Union Economique et Monétaire ouvrira ses travaux en décembre et les terminera avant le premier semestre 1991.

Afin que cet objectif soit crédible, la Conférence devra disposer dès le début d'un dossier de base, qui sera présenté par la Présidence italienne.

Le deuxième objectif prioritaire est l'ouverture d'une phase de réformes profondes et incisives des institutions communautaires, l'élaboration d'une nouvelle "constitution communautaire", orientée vers l'union politique et fondée sur quatre piliers fondamentaux:

- participation accrue du Parlement Européen, suite à l'extension de ses pouvoirs;
- modification des procédures de vote du Conseil, avec l'extension du champ d'application du vote majoritaire;
- responsabilité accrue de la Commission vis à vis du Parlement Européen;
- intensification de la coopération politique en vue de parvenir à une politique extérieure commune.

L'ouverture d'une telle phase "constituante" des relations communautaires devrait avoir lieu à partir du sommet de Dublin, à la fin d'avril, avec la création d'un comité "ad hoc" chargé de la préparation de la Conférence institutionnelle. Cette dernière sera convoquée parallèlement à la Conférence sur l'Union Economique et Monétaire et devra se conclure avant 1991, de telle sorte que les réformes institutionnelles adoptées pourront être opérationnelles dès les prochaines élections du Parlement Européen de 1994.

Outre ces deux objectifs prioritaires issus de la logique même des événements, la Présidence italienne s'engagera à poursuivre l'action communautaire dans les secteurs suivants:

L'Europe des citoyens

Une Europe unique des comportements, des valeurs, des modèles de vie, une société unique existent déjà. Le "citoyen européen" est une réalité qui précède l'unité de l'Europe réalisée par les Etats; il s'agit maintenant de donner une forme juridique à cette situation nouvelle.

La Présidence italienne s'engagera à promouvoir l'examen et l'approbation rapide, par le Conseil, du plan d'action présenté par la Commission, pour que les principes de la Charte Sociale puissent être traduits dans des normes concrètes et contraignantes entre '90 et '91. L'objectif est d'obtenir l'approbation des mesures prévues avant la fin de 1990, en travaillant de concert avec les organisations syndicales et d'entreprise nationales et européennes.

Le marché intérieur

Compte tenu des délais de transposition de la réglementation communautaire au plan national, le respect de l'échéance de '93 impose à la Présidence italienne un grand effort pour faire approuver au Conseil la plupart des dispositions devant encore être adoptées sur la base du Livre Blanc. Le Conseil a déjà approuvé 60% des 279 dispositions prévues, mais une forte volonté politique et une autre accélération seront nécessaires pour compléter à temps ce processus.

La recherche

Dans l'optique italienne, la recherche devra fournir à l'industrie européenne le niveau de compétitivité

correspondant à ses ambitions. Les politiques communautaires seont axées en '90 sur les technologies de pointe, la gestion des ressources écologiques et de la biologie, le développement de l'informatique liée à l'éducation, la fusion nucléaire. La recherche doit se baser sur des programmes ouverts à tous les pays, avec une géographie plus large par rapport aux Douze, suivant le modèle d'Eureka et développant les relations entre la CEE et les organismes de recherche européens.

L'environnement

La Communauté devra fournir la contribution principale à la préparation de la Conférence sur l'environnement et le développement prévue en 1992 dans le cadre des Nations Unies. Dans le domaine de l'environnement nous pourrions également songer, comme pour la recherche, à une géographie ouverte, en conjuguant les initiatives communautaires avec celles qui sont proposées dans d'autres enceintes et en donnant la priorité au renforcement des ententes entre tous les pays riverains de la Méditerranée. La Présidence italienne va promouvoir l'installation de l'Agence Européenne de l'Environnement, en appuyant la candidature de Milan.

Les relations extérieures

Les relations extérieures joueront un rôle primaire au cours de la Présidence italienne. Nos actions viseront à créer autour des Douze une bande de pays liés à eux par une association renforcée ou "superassociation", leur permettant de participer à des politiques communautaires sans que cela entraîne pour autant l'acceptation de toutes les obligations résultant de la pleine adhésion.

Une telle formule s'applique tout d'abord aux membres de l'AELE, avec qui la négociation devrait être entamée en juin et s'achever, justement, sous la Présidence italienne.

En ce qui concerne les pays de l'Est, la Commission présentera dans quelques semaines un projet de formalisation d'une "association spéciale".

Nous devons nous joindre à la Commission dans la préparation des négociations commerciales multilatérales, afin qu'elle joue le rôle nécessaire de médiateur pour le succès de la Conférence ministérielle finale de l'Uruguay Round, en décembre '90.

L'objectif est l'adoption de nouvelles normes, susceptibles de renforcer les relations multilatérales par rapport aux fréquentes tentations protectionnistes ou aux rapports privilégiés entre des régions isolées.

En ce qui concerne la coopération au développement, nous devons réserver une attention particulière au développement de l'Amérique Latine, tout en poursuivant notre action vis à vis de l'Afrique et de quelques pays d'Asie. La Méditerranée demeure toutefois notre plus haute priorité, avec un intérêt tout à fait spécifique pour les nouvelles organisations régionales telles que l'Union du Maghreb et le Conseil de Coopération Arabe.

La coopération politique

La concertation communautaire nous orientera dans deux directions:

- a) la redéfinition des aspects constitutifs du processus de la CSCE, dans le cadre d'une nouvelle Conférence de Helsinki, qui doit être convoquée après la conclusion des négociations militaires de Vienne et dans laquelle les pays de la Communauté, opportunément coordonnés, joueront un rôle de protagonistes;
- b) la révision des relations transatlantiques, en acceptant l'invitation lancée en décembre dernier à Berlin par le Secrétaire d'Etat Baker.

Au cours de la période de Présidence italienne, les schémas actuellement en cours de négociation pour la définition de nouveaux rapports structurels de coopération entre les organismes de la Communauté chargés de la conduite de la politique extérieure et le Gouvernement des Etats-Unis commenceront à être mis en oeuvre.

La politique des ressources financières

Il faudra redéfinir le volume budgétaire, pour faire face notamment à nos devoirs nouveaux vis à vis de l'étranger.

Nous pourrions nous inspirer de la procédure de révision adoptée en '88 pour la définition d'une dépense pluriannuelle de la Communauté.

La Présidence italienne devra appuyer l'action pour la révision des dépenses budgétaires jusqu'à '92. A cet égard,

5.

et sans modifier les décisions sur les ressources propres, sans dépasser les limites qu'elles imposent aux recettes communautaires, une marge existe toujours qui permettrait, à une première analyse, de disposer de montants additionnels à partir de '90.

Nous appuierons en outre l'hypothèse d'affecter à la coopération, après '92, 1% du PIB communautaire, dont 25% aux pays de l'Est, 25% aux pays de la Méditerranée et 50% aux Tiers Monde.